

THAÏLANDE

Faits marquants

- Conformément aux amendements de la législation thaïlandaise, près de 2 000 certificats de naissance ont été délivrés pendant l'année à des enfants nés dans les camps de réfugiés, ainsi qu'à 40 enfants réfugiés et demandeurs d'asile nés en milieu urbain.
- En 2011, des demandes de réinstallation ont été déposées pour quelque 7 800 réfugiés du Myanmar vivant dans des camps en Thaïlande ; et près de 9 200 sont partis pour leur nouveau foyer, dont certains avaient déposé une demande en 2010. Le HCR a plaidé avec succès pour que davantage de pays envisagent la réinstallation des réfugiés urbains, en particulier ceux qui étaient en détention. Bien plus de 500 réfugiés issus de la population urbaine ont été présentés au titre de la réinstallation.
- Des plans de réponse d'urgence ont été mis au point et des forums de coordination qui associent des ONG, des organisations communautaires et des autorités locales ont été créés pour se préparer à tout afflux futur depuis le Myanmar.
- Le HCR a apporté une assistance d'urgence à 1 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain touchés par les crues qui ont inondé de grandes parties du pays. Il a aussi distribué 5 000 lampes solaires respectueuses de l'environnement et 1 300 toiles plastiques aux personnes déplacées par les inondations. Personnes relevant de la compétence du HCR

Environnement opérationnel

En dépit des tensions politiques et sociales qui ont touché la Thaïlande, les élections générales tenues en juillet se sont déroulées dans une tranquillité relative et ont permis de constituer un nouveau Gouvernement. Néanmoins, peu de temps après, le pays a connu les pires inondations de ces dernières décennies. Les crues, qui n'ont pas baissé jusqu'à la fin de l'année, ont touché plus de 13 millions de personnes dans 66 provinces et ont prélevé un lourd tribut sur l'économie. Pendant ce temps, le calendrier politique a été dominé par des préoccupations internes et certaines décisions majeures relatives à des questions intéressant les réfugiés ont été placées en attente.



Des combats sporadiques se sont poursuivis dans la région de la frontière sud-est du Myanmar par suite des élections générales dans le pays en novembre 2010, mais n'ont pas suscité de nouveaux afflux majeurs en Thaïlande après le mois d'avril. Une évolution importante a été observée au Myanmar où le Gouvernement a entamé plusieurs réformes administratives, économiques et politiques, notamment la libération de prisonniers politiques et l'engagement de groupes ethniques dans des pourparlers de paix, ce qui ouvre des perspectives qui

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Refugiés	Myanmar	88 100	88 100	50	46
	Pays divers	1 100	1 100	39	32
Demandeurs d'asile	Myanmar	12 400	12 100	46	33
	Viet Nam	260	260	46	41
	Sri Lanka	170	170	45	32
	Chine	100	100	49	15
	Pays divers	440	440	39	28
Apatrides	Apatrides	506 200	-	-	-
Total		608 770	102 270		

pourraient ultérieurement aboutir à des rapatriements librement consentis.

Les flux migratoires en Thaïlande ont continué d'être mixtes. On a enregistré un afflux régulier de nouveaux arrivants, et la population de réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain en 2011 n'a guère été différente en taille et nature de celle de 2010. Comme la Thaïlande n'est pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés ni de son Protocole de 1967, le HCR s'est chargé de la détermination du statut de réfugié. Il a prodigué des conseils de protection juridique et a satisfait les besoins essentiels tout en veillant à ce que les réfugiés et demandeurs d'asile vivant en zone urbaine jouissent de services essentiels. Les arrestations et les détentions de personnes relevant de la compétence du HCR dans les zones urbaines se sont poursuivies du fait d'une application stricte des lois sur l'immigration par les autorités, même si certains individus ont été libérés sous caution.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

En 2011, le HCR s'est efforcé de garantir l'accès à l'asile, la protection et la sécurité physique de toutes les personnes relevant de sa compétence. Il a également eu pour objectif de renforcer les procédures et les organes nationaux assurant un régime national de protection et de rationaliser les procédures de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile non originaires du Myanmar. Par ailleurs, l'Organisation s'est attachée à améliorer le bien-être social et économique des réfugiés et à trouver des solutions durables à leur sort.

Environnement de protection favorable

- Le HCR a pris la tête des activités de protection dans les camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, grâce à l'organe de coordination de la protection à Mae Sot, et il a dirigé des groupes de travail affectés à cette tâche au niveau provincial. La priorité était de diffuser les

principes humanitaires et les normes de protection internationale en formant les différents acteurs et partenaires. Le plan de réponse d'urgence du HCR et les forums de coordination pour faire face à un afflux potentiel de demandeurs d'asile ont aussi renforcé la préparation et la protection à la frontière.

- Le HCR a collaboré étroitement avec le Gouvernement dans ses efforts en vue de trouver des solutions pour plus d'un demi-million de personnes considérées comme dépourvues de nationalité et qui avaient perdu leurs liens avec leur pays d'origine. Dans ce processus, plus de 4 500 personnes ont reçu la citoyenneté thaïlandaise. En décembre, la Thaïlande a participé aux événements commémoratifs à Genève et s'est engagée à envisager un amendement de sa législation sur la nationalité et un élargissement de l'accès à l'enregistrement des naissances et aux services d'établissement de documents d'identité individuels, y compris l'enregistrement tardif des naissances. Elle a aussi accepté de poursuivre ses efforts pour réduire la vulnérabilité à l'apatridie. Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire des Conventions sur l'apatridie, les amendements à la législation adoptés en 2008 prévoient l'enregistrement universel des naissances.

Procédures de protection équitables

- En plus de collaborer avec les autorités pour veiller à ce que les enfants nés dans les camps de réfugiés soient enregistrés à la naissance, le HCR a assuré la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour les demandeurs d'asile non originaires du Myanmar. En 2011, près de 600 nouveaux demandeurs d'asile ont été enregistrés et quelque 500 individus ont obtenu le statut de réfugié.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Dans les camps frontaliers, les partenaires du HCR ont effectué des visites et un suivi pour assurer la protection des enfants, notamment des mineurs séparés et non accompagnés.



Jeunes réfugiées originaires du Myanmar participant à un atelier de couture au camp de Mae La.

HCR / T. FALISE

Quelque 6 500 enfants séparés et/ou non accompagnés ont été enregistrés dans les neuf camps, dont près de 1 900 identifiés en 2011. Les autorités ont continué de participer au processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant : près de 600 évaluations concernant quelque 800 enfants ont été réalisées pendant l'année.

- Les centres d'aide juridique présents dans les camps ont dispensé des conseils sur près de 400 affaires concernant un éventail de questions : 100 d'entre elles ont été aiguillées vers le système judiciaire thaïlandais.
- Vers la fin de l'année, l'application rigoureuse des lois sur l'immigration a entamé la capacité du HCR à intervenir pour empêcher la mise en détention de personnes relevant de sa compétence. En 2011, près de 400 demandeurs d'asile et réfugiés ont été arrêtés et transférés dans des centres de rétention. D'autre part, pendant la même période, quelque 200 personnes relevant de la compétence du HCR ont été libérées sous caution avec l'aide d'ONG et de particuliers. À la fin de l'année, environ 80 demandeurs d'asile et réfugiés, dont une vingtaine de mineurs, étaient en détention. La durée indéfinie des détentions et l'incarcération d'enfants demeurent des sujets de préoccupation majeurs pour l'Organisation. En février, le HCR a formé une équipe spéciale interinstitutions composée d'organismes des Nations Unies et de la société civile, qui fait campagne pour des solutions de remplacement à la détention des réfugiés et des demandeurs d'asile et pour de meilleures normes de traitement.
- Le HCR a continué de prodiguer des conseils sociaux, juridiques et en rapport avec la réinstallation, ainsi qu'un soutien psychologique aux réfugiés urbains. En 2011, près de 2 300 individus ont bénéficié d'un accompagnement juridique et social. Les avocats affiliés au HCR ont assuré une représentation juridique lors de neuf procès.

Besoins et services essentiels

- Par le biais de ses partenaires, le HCR a fourni des services de conseil et dépistage volontaires du VIH pour les réfugiés du Myanmar dans cinq camps ; quelque 5 800 personnes ont eu recours à ces services durant l'année. Environ 26 000 réfugiés ont participé à la prévention du VIH et du sida et à des campagnes de sensibilisation dans les camps.
- S'agissant des réfugiés urbains qui, faute de statut juridique, ne sont pas officiellement autorisés à travailler et n'ont pas accès aux services essentiels, le HCR a versé une indemnité de subsistance à 1 000 personnes. De plus, environ 200 réfugiés et demandeurs d'asile en détention et quatre prisonniers ont reçu une allocation pour se procurer des produits essentiels. Une aide financière d'urgence a été versée à quelque 200 personnes ayant des besoins spécifiques. Environ 300 femmes et jeunes filles réfugiées ont reçu des serviettes hygiéniques, et environ 1 200 réfugiés se sont vu distribuer des aliments d'appoint.
- Un dispensaire soutenu par le HCR a offert des soins de santé primaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains, en étroite coopération avec les centres de santé publique nationaux. En 2011, le dispensaire a reçu quelque 4 500 patients, dont environ 70 pour cent ont été orientés vers les établissements médicaux thaïlandais. Dans les centres de santé publique, quelque 200 enfants ont bénéficié du programme de vaccination gratuite des réfugiés et des demandeurs d'asile. Des services d'accompagnement

psychosocial ont également été assurés et une centaine de réfugiés et de demandeurs d'asile chez qui on a diagnostiqué des troubles de santé mentale ont été transférés vers des hôpitaux pour y recevoir un traitement.

Autogestion et participation communautaires

- Confinés dans des camps depuis plus de deux décennies, les réfugiés originaires du Myanmar subissent des restrictions à leur liberté de mouvement et ne sont pas officiellement autorisés à travailler. Ils sont donc dépendants de la communauté internationale pour l'alimentation, les abris, les soins médicaux, l'éducation et les autres besoins essentiels. Le HCR s'est efforcé d'accroître leur autosuffisance en augmentant les possibilités d'accéder à une formation professionnelle, en renforçant leur capacité à subvenir à leurs besoins et en continuant de recommander aux autorités de leur accorder un accès à l'emploi légal en dehors des camps.
- En 2011, du fait d'un manque de moyens, des restrictions politiques imposées par le Gouvernement et de l'absence de partenaires spécialisés dans les activités rémunératrices, il n'a pas été possible de mener à bien tous les projets prévus dans ce domaine. Cependant, plus de 200 réfugiés répartis entre trois camps ont pu prendre part à des projets agricoles. Une attention particulière a été accordée à l'identification des femmes chefs de ménage, des handicapés et des personnes âgées pouvant bénéficier de ces activités. Le projet a compté sur les connaissances spécialisées et l'assistance technique d'institutions thaïlandaises.

Solutions durables

- La réinstallation dans des pays tiers demeure une solution de première importance pour de nombreux réfugiés. En 2011, le HCR a soumis des demandes de réinstallation dans huit pays différents pour quelque 7 800 réfugiés originaires du Myanmar vivant dans des camps. Plus de 10 200 demandes ont été acceptées et quelque 9 200 personnes sont parties vers les pays d'accueil au cours de l'année. En conséquence, et en tenant compte de l'augmentation naturelle de la population des camps due aux naissances, le nombre de personnes officiellement enregistrées dans les camps a été ramené de près de 95 000 au début de 2011 à quelque 88 000 à la fin de l'année.
- La réinstallation demeure la seule solution viable pour les réfugiés urbains. Le HCR a présenté bien plus de 500 demandes dans ce sens pour des réfugiés originaires de pays autres que le Myanmar, et près de 400 d'entre eux sont partis pour des pays tiers en 2011.

| Contraintes |

En dépit de l'opération de réinstallation à grande échelle, la population des camps n'a pas diminué de façon significative, car les conditions de vie ne se sont pas améliorées au Myanmar et l'afflux régulier de nouveaux arrivants s'est poursuivi. Le fonctionnement intermittent du mécanisme national de sélection pour l'admission dans les camps a contribué à l'apparition d'une vaste population non enregistrée, estimée à quelque 66 000 personnes à la fin 2011. Bien que ces ressortissants du Myanmar vivent dans les camps et bénéficient d'une aide alimentaire et de services essentiels, leur existence est entravée par l'absence de statut juridique.

Informations financières

Le budget de l'opération menée en Thaïlande a régulièrement progressé au cours des cinq dernières années. Le bureau régional du HCR implanté en Thaïlande a renforcé ses capacités en regroupant les postes régionaux à Bangkok, ce qui a entraîné une augmentation du nombre des effectifs régionaux.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	6
□ Effectifs totaux	191
Internationaux	28
Nationaux	57
JEA	4
VNU	9
Autres	23

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a coopéré avec différents partenaires d'exécution, notamment des organismes gouvernementaux et des ONG nationales et internationales. Par ailleurs, il a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires opérationnels dans le cadre de l'accord de coopération commun qui régit l'assistance apportée aux réfugiés du Myanmar dans les camps frontaliers.

Évaluation générale

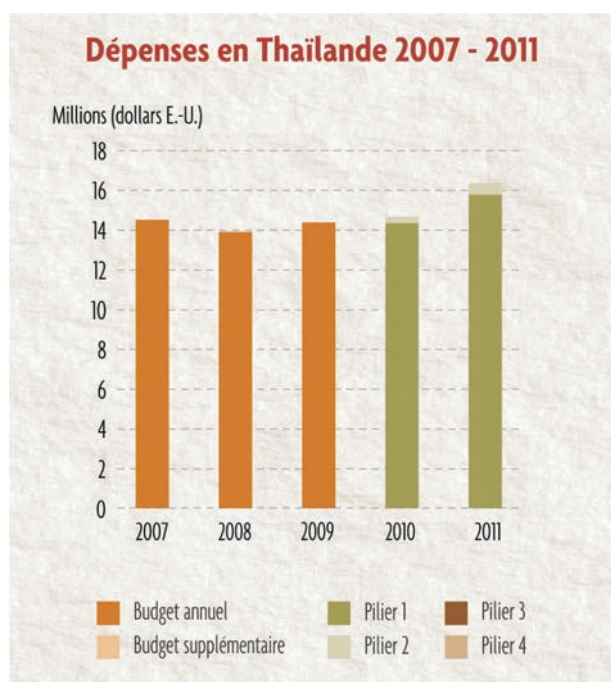
En raison du changement de gouvernement et d'une catastrophe naturelle sans précédent, il a été difficile pour le HCR de plaider auprès des autorités thaïlandaises en faveur d'un changement de politique tangible sur des points clés relatifs à l'asile dans le pays. Le Haut Commissariat a néanmoins renforcé

les relations avec ses homologues gouvernementaux par le biais de contacts bilatéraux et d'un séminaire annuel qui a réuni des hauts fonctionnaires des ministères concernés.

Le HCR et le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande ont continué d'examiner et de mettre périodiquement à jour le cadre stratégique pour des solutions durables, qui dégage des approches novatrices pour résoudre la situation prolongée des réfugiés du Myanmar. Ils ont préparé un rapport d'analyse des progrès pour documenter les avancées et mettre en lumière les obstacles dans l'application du cadre. En attendant, l'opération de réinstallation continue de fournir une solution à de nombreux réfugiés. Si les récentes réformes au Myanmar justifient un optimisme prudent, il faudra mettre en place des garanties avant que les individus puissent regagner leur pays volontairement, dans la dignité et en toute sécurité.

Besoins insatisfaits

- En 2011, le HCR n'a pu déployer des effectifs supplémentaires pour la détermination du statut de réfugié en raison de restrictions financières, qui ont provoqué de nouveaux retards dans les délais de traitement des dossiers des demandeurs d'asile.
- Les limitations financières ont empêché le HCR d'augmenter l'allocation de subsistance qu'il octroie aux réfugiés, qui est déjà bien inférieure au salaire minimum en Thaïlande. L'allocation ne couvre pas le coût du logement des réfugiés, les obligeant à résider dans des hébergements insalubres et surpeuplés, avec les problèmes d'hygiène et de santé qui en découlent.
- En raison du manque de fonds et de capacités, les enfants demandeurs d'asile vivant en milieu urbain ont eu des possibilités limitées d'être scolarisés dans l'enseignement formel et/ou informel.
- Le contenu des kits sanitaires pour les femmes et adolescentes réfugiées et demandeurs d'asile en âge de procréer a dû être réduit de moitié.



Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministères de l'Éducation et de l'Intérieur

ONG : Agence adventiste de secours et de développement, Aide médicale internationale, *American Refugee Committee*, *Catholic Office for Emergency Relief and Refugees*, Comité international de secours, Forum Asia, Handicap International, *Malteser International*, *Right to Play*, Services jésuites pour les réfugiés, *Shanti Volunteer Association*, *ZOA Refugee Care*

Autres : VNU, UNOPS

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Conseil national de sécurité, ministères des Affaires étrangères, de la Justice, du Développement social et de la Sécurité humaine

ONG : Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, *Solidarités International*, *Taipei Overseas Peace Service*, *Thailand Burma Border Consortium*, *Women's Education for Advancement and Empowerment*, *World Education*

Autres : FAO, FNUAP, HCDH, OIM, OIT, OMS, PNUD, UNICEF

Budget, revenus et dépenses en Thaïlande | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	24 592 481	988 878	25 581 359
Revenus issus des contributions	7 884 926	0	7 884 926
Autres fonds disponibles	7 891 322	588 056	8 479 378
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	15 776 248	588 056	16 364 304
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Prévention de l'apatridie	0	293 549	293 549
Coopération avec les partenaires	460 262	269 224	729 486
Accès au territoire	61 513	0	61 513
Non-refoulement	746 934	0	746 934
Sous-total	1 268 709	562 773	1 831 482
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	463 488	0	463 488
Accès aux procédures d'asile	35 520	0	35 520
Détermination de statut juste et efficace	622 163	0	622 163
Regroupement familial	35 520	0	35 520
Documents d'état civil	312 926	0	312 926
Sous-total	1 469 617	0	1 469 617
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Application de la loi	29 600	0	29 600
Gestion de la sécurité communautaire	29 600	0	29 600
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	363 267	0	363 267
Protection des enfants	626 534	0	626 534
Détention non arbitraire	52 264	0	52 264
Accès aux solutions juridiques	537 758	0	537 758
Sous-total	1 639 023	0	1 639 023
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Abris et autres infrastructures	76 943	0	76 943
Articles ménagers et hygiène de base	1 449 890	0	1 449 890
Soins de santé primaire	493 010	0	493 010
VIH et sida	167 687	0	167 687
Éducation	612 260	0	612 260
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	337 140	0	337 140
Sous-total	3 136 930	0	3 136 930
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative	1 007 543	0	1 007 543
Autosuffisance et moyens d'existence	941 610	0	941 610
Sous-total	1 949 153	0	1 949 153
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	291 185	0	291 185
Retour volontaire	108 022	0	108 022
Réinstallation	1 190 372	0	1 190 372
Sous-total	1 589 579	0	1 589 579
<i>Relations extérieures</i>			
Information	442 468	0	442 468
Sous-total	442 468	0	442 468
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	552 594	0	552 594
Gestion et coordination des programmes	1 820 109	17 314	1 837 423
Sous-total	2 372 703	17 314	2 390 017
Autres objectifs	668 887	0	668 887
Solde des versements aux partenaires d'exécution	1 239 180	7 968	1 247 148
Total	15 776 249	588 055	16 364 304